

Secrétariat général

Case Postale CH - 1401 Yverdon-les-Bains

Cartes journalières CFF Commune - Conditions de vente

1. Carte journalière CFF Commune

La Ville d'Yverdon-les-Bains vend des cartes journalières CFF Commune au prix préférentiel de CHF 45.- par carte. Elle a notamment pour objectif de pouvoir faire bénéficier en toute équité un maximum de personnes de cette prestation.

Chaque jour, 7 cartes CFF Commune sont à disposition des habitants d'Yverdon-les-Bains, du village de Gressy et du hameau de Sermuz. Elles permettent de voyager à volonté, le jour de leur validité, en 2^{ème} classe sur tous les trajets de l'abonnement général CFF.

2. Réservation

Pour des raisons d'organisation, <u>il n'est pas possible de réserver temporairement une carte</u>, quelle que soit la méthode d'achat.

3. Disponibilité des cartes

Il est possible de consulter la disponibilité des cartes sur le site Internet de la Ville d'Yverdon-les-Bains : www.yverdon-les-bains.ch.

- Commande limitée à un maximum de 4 cartes par jour disponible.
- Commande limitée à un total de 6 cartes par transaction d'achat.

En cas d'abus, la Ville d'Yverdon-les-Bains se réserve le droit d'annuler une commande. Le cas échéant, elle en communiquera la raison.

4. Vente au guichet

La vente au guichet est ouverte uniquement pour le mois en cours et les deux suivants.

La vente au guichet est possible jusqu'au jour de validité.

Les cartes journalières peuvent être achetées à l'avance à la réception de l'Hôtel-de-Ville (1^{er} étage), du lundi au vendredi de 07h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 (hors féries officielles). Elles peuvent être payées au comptant ou au moyen des principales cartes bancaires.

Aucune carte journalière ne sera délivrée contre facture.

5. Vente par Internet

La vente par Internet est ouverte uniquement pour le mois en cours et les deux suivants.

La vente par Internet est arrêtée 10 jours avant la date de validité de la carte journalière. Le paiement est effectué au moment de la commande, uniquement par carte bancaire / postale.

L'envoi des cartes en courrier B est compris dans le prix d'achat.

En ligne, le paiement est réalisé conformément aux conditions générales du système de paiement. Toutes les informations sont protégées et cryptées avant transmission au centre de traitement. Cette sécurité est assurée par la certification PCI DSS (Payment Card Industry Data Security Standard).

Un seul paiement sera autorisé par commande.

Quel que soit le mode de paiement, le paiement doit être au nom de la personne qui commande les cartes.

6. Livraison des cartes achetées par Internet

Les cartes sont envoyées par voie postale, par courrier B ordinaire, dans les 2 jours ouvrables qui suivront la commande.

La livraison de la commande s'effectuera à l'adresse que l'utilisateur aura indiquée lors de la saisie de sa commande. Il est de la seule et entière responsabilité de l'utilisateur de saisir correctement et de manière complète les informations qui permettront de procéder à la livraison de la commande effectuée par Internet.

La Ville d'Yverdon-les-Bains ne peut être tenue responsable de la perte, du vol ou du retard dans l'acheminement des cartes. Les délais de livraison indiqués ne sont toutefois qu'indicatifs et leur non-respect ne saurait entraîner une quelconque responsabilité pour la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Dès le règlement effectué, la commande est considérée comme étant ferme et définitive. Elle ne peut être modifiée ou annulée et les cartes ne sont ni reprises, ni échangées, ni remboursées.

Toute réclamation concernant la commande des cartes ou toute erreur apparaissant dans celle-ci devra être impérativement signalée par téléphone au 024 423 61 11 puis confirmée par écrit au Secrétariat général de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

7. Empêchement

Un échange ou un remboursement des cartes journalières achetées n'est pas possible.

8. Limite de responsabilité

Pour tous les points qui ne concernent pas directement la transaction liée à la vente, les conditions générales des CFF sont appliquées. L'utilisation de ces cartes journalières lie contractuellement le client et les CFF. La Ville d'Yverdon-les-Bains ne peut être tenue pour responsable en cas de réduction de prestation des CFF, par exemple grève, modifications d'horaire, surtaxe, annulation de parcours, retard, ... etc.

9. Litiges

Seul le Secrétariat général de la Ville d'Yverdon-les-Bains est habilité à traiter les réclamations et/ou litiges relatifs au produit vendu ou service fourni. Si la contestation porte sur les opérations de paiement, l'établissement bancaire ou le tiers chargé du système de paiement pourront être consultés.

10. Droit applicable, for juridique et lieu d'exécution

Le rapport contractuel est régi par le droit suisse. Le tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois est le seul compétent pour traiter les litiges émanant de ce contrat. Sauf conventions spéciales et écrites, toute commande emporte de plein droit, de la part de l'acheteur, son adhésion à nos conditions générales de vente.

11. Protection des données

Toutes les données personnelles sont utilisées de manière strictement confidentielle et sont uniquement destinées au traitement de la prestation.

12. Modification des tarifs et des conditions générales

La Ville d'Yverdon-les-Bains peut modifier en tout temps les tarifs, ainsi que les présentes conditions générales.

13. Renseignements et informations

Ville d'Yverdon-les-Bains Secrétariat général CP 355 Place Pestalozzi 2 1401 Yverdon-les-Bains +41 24 423 61 11 cartescff@yverdon-les-bains.ch